

DÉLIBÉRATION N° 2025-02 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du compte financier de l'année 2024

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le compte financier de l'année 2024.

Article 2

L'exécution des autorisations d'emplois de l'année 2024 s'établit comme suit :

	(Vacataires inclus)	Sous plafond	Hors plafond
Emplois en ETPT 2024	2 473, 3	113, 6	

Article 3

Le compte financier agrégé de l'année 2024 en comptabilité budgétaire s'établit comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	CF 2024			CF 2024
	AE	CP		
Personnel	219 891 257	219 891 257	SCSP	193 238 605
Fonctionnement	50 586 561	53 239 930	Autres recettes	75 430 725
Intervention	24 053 572	6 537 531		
Investissement	13 350 482	15 569 143		
Total des dépenses	307 881 872	295 237 861	Total des recettes	268 669 330
			Déficit budgétaire	26 568 531

Article 4

Le tableau d'équilibre financier agrégé de l'année 2024 s'établit comme suit :

Besoins		Financements	
	CF 2024		CF 2024
Solde budgétaire	26 568 531	Solde budgétaire	
Décaissements non budgétaires	12 370 040	Encaissements non budgétaires	15 077 822
Total des besoins	38 938 571	Total des financements	15 077 822
		Prélèvement sur la trésorerie	23 860 749

Article 5

Le compte de résultat agrégé de l'année 2024 s'établit comme suit :

Charges		Produits	
Charges de personnel	203 837 732	Subventions de l'État*	220 849 369
Charges de fonctionnement	109 283 630	Autres subventions	7 773 952
Intervention	3 448 356	Autres produits	77 451 861
Total des charges	316 569 719	Total des produits	306 075 182
		Résultat (perte)	10 494 537

* dont SCSP 193 238 605

Le résultat de l'exercice, soit dix millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-sept euros, est affecté au bilan.

Article 6

Le tableau de financement agrégé de l'année 2024 s'établit comme suit :

Emplois		Ressources	
	CF 2024		CF 2024
Insuffisance d'autofinancement	3 956 045	Capacité d'autofinancement	0
Investissements	15 655 024	Autres ressources	371 693
Total des emplois	19 611 069	Total des ressources	371 693
		Diminution du fonds de roulement	19 239 376

Article 7

Le compte de bilan agrégé au 31 décembre 2024 s'établit comme suit :

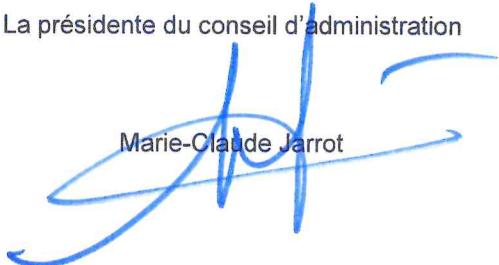
Actif en k€					Passif en k€		
		Brut	Amortissements et provisions	Net			
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	23 895	19 083	4 812	Capitaux propres	Financements reçus	95 191
	Immobilisations corporelles	249 261	118 657	130 604		Réserves	148 685
	Immobilisations financières	2 968		2 968		Résultat de l'exercice	
Actif circulant		54 695	1 180	53 515	Provisions pour risques et charges		22 723
Trésorerie		112 768		112 768	Dettes		48 559
					Trésorerie passive		3
TOTAL		443 586	138 919	304 667	TOTAL		315 161

Article 8

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Paris, le 20 mars 2025.

La présidente du conseil d'administration



Marie-Claude Jarrot